

Conseil d'école - Frédéric Gaillardet

3 novembre 2020

Le conseil d'école commence à 18h00 en visioconférence.

L'équipe enseignante, sont présents : M. Mateu- (Directeur-CM2), Mme Lecomte (CM1/CM2), Mme Vidal (CM2), Mme Venier (CE2/CM1), Mme Bernard (CE1), Mme Amrat (CE2), Mme Carimalo (CE1), Mme Hilaire Lopes (CP), M. Civil (RASED)

Les parents d'élèves sont présents : Mme Faugere, Mme Amarir, Mme Cressent, Mme Agouzzal, Mme Traymany et M. Pourcelot (AIPE), Mme. Laleau (FCPE).

L'équipe municipale sont présents : M. Lambert-Motte (Maire)

Excusée : Mme Dulimon (IEN de la circonscription d'Ermont).

1. Vie de l'école

- Présentation de la structure de l'école :

8 classes : 1 CP à 27 élèves, 2 CE1 à 28 et 29 élèves, 1 CE2 à 29 élèves, 1 CE2/CM1 à 25 élèves, 1 CM1/CM2 à 26 élèves, 2 CM2 à 27 et 28 élèves soit 219 élèves au total.

Maitre E (M. Civil) : présent à $\frac{3}{4}$ temps auprès des élèves de CP/CE1/CE2 sur toutes les écoles du Plessis Bouchard. Possible intervention en cycle 3 et maternelle au cours de l'année.

Ses rôles :

- Intervient auprès des élèves en fonction des besoins par petits groupes d'enfants ou « groupe classes » en lecture, écriture et mathématiques.
- Aide les enseignants lors des évaluations nationales ou de travail en groupe dans les classes.
- Est en lien avec la psychologue scolaire.

Psychologue scolaire : Mme Lamy, pour la contacter privilégier les courriels :

psychologuelamy@gmail.com

- Evaluations CP, CE1 et CE2

Des évaluations de français et de mathématiques ont eu lieu en début d'année.

→ **Les évaluations de CP et CE1** sont nationales et chronométrées. Les résultats sont bons. Ils seront discutés et affinés en conseil de maîtres avec le RASED.

→ **Les évaluations de CE2** sont académiques. Les résultats sont bons pour l'école Gaillardet. De meilleurs résultats en français mais certaines notions en mathématiques n'avaient pas encore été travaillées à cette période.

Les professeurs soulignent qu'en vu du mode de calcul et du type d'exercices demandés, les résultats ne sont pas représentatifs. Ils leur permettent tout de même de faire un état des lieux général et de mieux cibler les besoins des enfants au sein de l'école.

- **Approbation du règlement intérieur de l'école**

Une modification a été apportée au règlement intérieur : « Dans le contexte actuel, un cadre sanitaire est mis en place (température, symptômes, utilisation du gel...), ce protocole est rappelé aux familles dans le cahier de liaison. »

Cette phrase est volontairement imprécise afin que les modifications des protocoles puissent être à jour par communication dans les cahiers de liaison.

- **Protocole sanitaire**

Un nouveau protocole est applicable depuis lundi 2 novembre, il est basé sur la limitation des brassages, une ventilation des classes plus importante, un nettoyage des surfaces renforcé et le port du masque pour tous les élèves.

Nous nous sommes basés sur le périscolaire pour former 3 groupes

- Les classes de CE1 et CP
- Les classes de CE2 et CE2/CM1
- Les classes de CM1/CM2 et CM2

Pour son application, nous avons décalé les entrées et sorties, 3 services de récréation au lieu d'un seul, un personnel de la mairie passe tous les midis afin de nettoyer les surfaces.

Tout ceci entraîne parfois des désagréments pour les familles mais nous sommes dans un contexte particulier et il nous faut accepter ces contraintes.

- **Coopérative scolaire : bilan de l'exercice 2019-20**

L'année 2019 – 2020 a démarré avec 2914,54€ et a clôturé avec 2352,84€.

Nous sommes toujours dans l'expectative quant aux remboursements des sommes engagées pour les classes découvertes de l'année dernière, nous avons 2 avoirs auprès de prestataires (7928 € et 5967 € soit au total 13 895 €). M. Le Maire propose que la Mairie étudie les possibilités de recours auprès des prestataires.

Nous avons pu rembourser toutes les familles et notre coopérative peut fonctionner grâce à la subvention versée par la mairie.

- **Mise en place de l'APC**

Elle se déroule le lundi ou le jeudi pendant ½ d'heure (de 11h30 à 12h00). Elle concerne des petits groupes de 4 à 5 élèves sur un thème précis. Une autorisation est demandée aux parents concernés car cette aide se déroule en dehors du temps scolaire.

- **AESH**

Pour le moment, nous n'avons pas d'AESH sur l'école, nous sommes en attente d'un recrutement pour une élève de l'école. Il est possible que 2 autres élèves aient besoin également d'une AESH, car 2 dossiers de MDPH sont en cours.

Les Fédérations de parents d'élèves proposent d'envoyer un courrier commun à l'inspection d'académie pour appuyer la demande d'AESH, nécessaire pour l'apprentissage des enfants en situation de handicap.

- **Conseil de cycle 3 avec le collège**

En début d'année, nous avons eu un conseil avec les professeurs principaux des classes de 6^{ème} du collège Marcel Pagnol où nous avons pu nous concerter et faire un point sur les anciens élèves de CM2.

- **Médecin scolaire et PAI**

La Commune du Plessis Bouchard ne dispose pas de médecin scolaire attitré. L'école F. Gaillardet est donc rattachée au Dr Favrole (Centre médico-social de Taverny).

Mme Marimoutou est l'infirmière scolaire qui intervient sur tous les établissements du Plessis Bouchard. Des visites médicales sont prévues pour les élèves de CM2.

Il y a 10 à 15 PAI cette année (asthme, allergie alimentaire). Les enseignants sont formés pour l'administration des médicaments en cas d'urgence.

- **Exercice incendie et PPMS :**

Pour les PPMS, 3 exercices sont prévus cette année sur les thèmes : s'échapper et se cacher.

Un premier exercice a eu lieu le vendredi 16 octobre, il avait pour thème se cacher et a duré 5 minutes. Il s'est bien déroulé, les élèves étant maintenant habitués à ce type d'exercice.

Nous sommes passés au niveau vigipirate en « ugence attentat », il y aura donc un nouvel exercice avant les vacances de Noël.

Un exercice incendie a eu le 15 septembre en 1'27s. 2 autres exercices se dérouleront durant l'année.

- **Election de parents d'élèves et des délégués de classes**

- **Les parents d'élèves :** Cf. Procès-verbal.

Le taux de participation à F. Gaillardet a été de 38,55% cette année, l'AIPE obtient 6 sièges et la FCPE 2 sièges.

- **Les délégués de classes :** Cette année, 2 délégués ont été élus par classe. Un conseil de délégués se réunira plusieurs fois dans l'année.

Malheureusement, avec le protocole sanitaire, nous ne pouvons les réunir, de ce fait il y aura des conseils de classe afin d'y pallier.

Nous avons des premières remontées qui concernent le contexte sanitaire, ils veulent plus de poubelles, plus de savon et de papier.

Ils veulent également la réouverture de la bibliothèque de l'école.

- **Commission électorale**

Les fédérations de parents demandent la mise en place d'une commission électorale en fin d'année afin d'harmoniser le matériel sur les différents établissements du Plessis-Bouchard.

M Mateu prend note de cette demande et l'approuve.

- **Sorties programmées, projets dans les classes**

Classes découvertes

- Aucune sortie n'est pour le moment autorisée
- Lors de la rentrée du 2 novembre, il n'était pas possible de se rendre au gymnase et à la piscine du fait du plan vigipirate renforcé ; il y a eu modification de cette interdiction, le lundi 9 novembre, ces sorties de proximité sont de nouveau autorisées si elles remplissent toutes les conditions de sécurité pour nos élèves.

Piscine

- CE2/CM1 : de septembre à décembre
- CE2 : de janvier à mars.

- Les 2 CM2 et le CM1/CM2 : de mars à juin

Les cours de piscine auront lieu à la piscine de Saint Leu La Forêt.

- **Formation premiers secours**

La FCPE propose de renouveler la formation aux gestes de premiers secours pour les élèves de CM2.

Cette formation est financée par la FCPE et animée par la Croix-Rouge.

La FCPE propose également que la MAE anime des ateliers dans les classes sur la prévention du harcèlement. Ces interventions seront adaptées pour chaque niveau. L'organisation sera à définir avec M.Mateu en fonction des protocoles en place.

- **Mise en place d'un espace numérique de travail**

Toutes les classes se sont inscrites sur Beneylu afin de faciliter la communication auprès des familles, après quelques petits couacs, il semble fonctionner correctement, il faut maintenant que nous nous formions afin d'en exploiter toutes les possibilités.

2. Mairie

- **Subvention pour les projets de classes transplantées.**

Point sur la situation de la coopérative de l'école, la situation est expliquée précédemment sur le bilan 2019-2020.

- **Etudes surveillées**

Cette année, les élèves sont répartis en trois groupes (cf protocole sanitaire). Ils sont gérés soit par un enseignant soit par Berthe, animatrice de la mairie.

Les élèves s'inscrivent le matin auprès de leur enseignant. Ils prennent leur goûter dans la cour puis à 16h50-55, ils rentrent dans les classes afin de faire leur travail. A 17h45, ils sont remis à leurs parents ou à l'accueil de loisirs.

- **Marquage de la cour**

Un projet a été remis à la mairie afin d'avoir de nouveaux marquages (marelle, échiquier, raquette de basket...), il sera soumis au budget cette année.

- **Protocole sanitaire sur le périscolaire**

Un protocole est mis en place en fonction des 3 groupes de l'école, une distanciation à la cantine et un nettoyage renforcé.

- **Travaux de l'été**

Mise en peinture d'une classe et des couloirs.

Question diverse

Les parents d'élèves suggèrent d'envisager l'organisation d'une réunion à la rentrée de janvier pour faire le point sur le protocole sanitaire.

Le conseil d'école est clos à 20h.

Ce compte- rendu est consultable sur le site internet de la mairie :

www.ville-le-plessis-bouchard.fr

et sera également affiché à la porte de l'école.